

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier décembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le 24 novembre deux-mille-vingt-deux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HAMON Dominique, BOUCHET Claude, LE MOINE Audrey, HÉLAOUËT Marie, AUBERT Delphine

JÉZÉQUEL Alain a été élue secrétaire de séance.

2022-59 - FINANCES - Décision modificative n° 2 - augmentation de crédits au chapitre 041 « opérations patrimoniales »

Rapporteur : Laurence Perchoc

Des modifications budgétaires sont nécessaires afin de pouvoir procéder à toutes les écritures d'ordre concernant les travaux « d'opérations patrimoniales ».

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif principal 2022,

Vu la délibération du 27 juin 2022 sur la décision modificative n° 1 - augmentation de crédits au chapitre 041 « opérations patrimoniales »,

Considérant l'insuffisance de crédits constatée au chapitre 041 ne permettant pas d'intégrer au patrimoine communal l'ensemble des règlements 2022 à intervenir avant la fin de l'année,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE** la décision modificative n°2 au budget principal 2022 comme suit :

Section d'investissement	Dépenses		Recettes	
	C/041- c/2313 Constructions	+ 85 000 €	C/041 - c/238 Avances versées	+ 85 000 €

Le Maire,
Daniel GOYAT

